



En accord avec la décision de la ministre Frédérique Vidal de laisser le dernier mot aux lycéens :

Le rectorat de l'académie de _____ garantit à _____, élève de terminale au lycée _____ son inscription dans la filière _____ à l'université de _____.

A défaut le rectorat garantit une place dans cette même filière à l'université de _____.

Cette garantie est valide jusqu'à l'inscription de l'élève par l'université dans la filière demandée.

Le rectorat de l'académie de _____, le 30 mai 2018 :